



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-six, le 5 mai à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le 29 avril 2026 s'est réuni à la mairie de SAINT-HERBLAIN sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Simon BRUNEAU, Sarah TENDRON, Myriam GANDOLPHE, Christian TALLIO, Elodie COUTURIER, Bernard GAUTIER, Isabelle LE SOMMER, Evelyne ROHO, Gérald CRESPEL, Michelle DEQUIDT PICOT, Marie DE NUCHEZE, Philippe BUTTAZZONI, Alexandra JACQUET

ÉTAIT EXCUSÉ :

Jérôme SULIM

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION :

Martine LE BAIL, Patrick MOREAU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

DÉLIBÉRATION 2026-05-22

OBJET : CRÉATION D'UNE COMMISSION PERMANENTE ET DÉSIGNATION DES MEMBRES

Hôtel de ville
BP 50167
44802 Saint-Herblain
Cedex
T 02 28 25 20 00
saint-herblain.fr

DÉLIBÉRATION 2026-05-22**OBJET : CRÉATION D'UNE COMMISSION PERMANENTE ET DÉSIGNATION DES MEMBRES**

Rapporteur : Bertrand AFFILÉ

L'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles (C.A.S.F.) précise que le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS peut prévoir la désignation au sein du Conseil d'Administration d'une Commission Permanente, dont il détermine le fonctionnement et les attributions.

Outre son Président, qui est le Maire ou un conseiller municipal désigné par lui, cette commission est composée pour moitié de conseillers municipaux et pour moitié de membres nommés, désignés les uns et les autres par le Conseil d'Administration.

Afin de permettre une gestion plus souple des attributions d'aide sociale facultative et conformément à l'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles (C.A.S.F.), il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de désigner en son sein une Commission Permanente.

Par référence à l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le collège des conseillers municipaux doit respecter le principe de la représentation proportionnelle. La loi ne fixant pas de méthode particulière pour la répartition des sièges, le Conseil d'Administration doit s'efforcer de rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement possible la composition politique du Conseil d'Administration, chacune des tendances représentées en son sein devant disposer au moins d'un représentant.

Compte tenu des dispositions de l'article R123-8 du C.A.S.F., la désignation des membres doit obligatoirement faire l'objet d'un vote à bulletin secret.

Le règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale détermine le fonctionnement et les attributions de la Commission Permanente.

Le bureau électoral est composé de deux assesseurs : Monsieur Simon BRUNEAU, membre le plus jeune du Conseil d'Administration du CCAS et Monsieur Bernard GAUTIER, membre le plus âgé du Conseil d'Administration du CCAS.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration :

- de créer une Commission Permanente ;
- de fixer à sept le nombre de membres qui y siégeront dont le Président ou un conseiller municipal désigné par lui, 3 conseillers municipaux et 3 membres nommés ;
- de procéder à l'élection des membres de la Commission Permanente, par vote à bulletin secret.

Le bureau électoral est composé de deux assesseurs. Monsieur Simon BRUNEAU, membre le plus jeune du Conseil d'Administration du CCAS et Monsieur Bernard GAUTIER, membre le plus âgé du Conseil d'Administration du CCAS.

Une seule liste a été déposée.

Conseillers municipaux	Membres nommés
Myriam GANDOLPHE Jérôme SULIM Alexandra JACQUET	Michelle DEQUIDT PICOT Gérald CRESPEL Martine LE BAIL

Après dépouillement, Monsieur le Président donne le résultat des votes :

- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages exprimés : 14
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0

Sont élus membres de la Commission Permanente :

Conseillers municipaux	Membres nommés
Myriam GANDOLPHE Jérôme SULIM Alexandra JACQUET	Michelle DEQUIDT PICOT Gérald CRESPEL Martine LE BAIL

Pour ampliation,

La secrétaire de séance


Delphine BERTHELOT

Le Président du CCAS


Bertrand AFFILÉ